



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 4 octobre 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BEKHTAOUI et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, M. Alain MARCHAND, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, M. Paul LECHAPT, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Nicolas BOURNY, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Didier MARTIN, M. François-André ALLAERT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Gaston FOUCHERES, M. Alain MILLOT, M. Mohammed IZIMER, M. Jean-Marc NUDANT, M. Jean-François DODET, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Janine BESSIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Stéphan CLAUDET pouvoir à M. Paul LECHAPT, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Nicole MOSSON pouvoir à Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Création d'un poste d'attaché à la Direction de l'Habitat

Compte tenu de l'ampleur des enjeux et des chantiers à mettre en oeuvre en matière de politique communautaire de l'Habitat, il apparaît indispensable de renforcer les moyens humains du service qui met en oeuvre ces missions.

Aussi est-il proposé de créer un poste d'attaché au sein de la Direction de l'Habitat, qui serait plus particulièrement chargé du volet social de l'habitat.

Les missions de cet emploi pourraient être les suivantes :

- Proposer des actions permettant d'amplifier le partenariat avec les opérateurs d'habitat à loyer modéré afin notamment de renforcer le système productif ainsi que la cohérence des dispositifs et modalités de gestion locative,
- Mettre en oeuvre et assurer le suivi du volet « Habitat et cadre de vie » du contrat urbain de cohésion sociale 2006 – 2008, notamment pour ce qui concerne les thématiques « accès, maintien et mobilité dans le parc locatif public » pour différents types de public (jeunes, personnes âgées...),
- Elaborer, en lien avec le service Observatoire / prospective, les outils d'observation et d'analyse de la demande, des attributions, ainsi que de l'évolution de l'occupation sociale et des équilibres territoriaux,
- Mettre en place les modalités de collecte des informations relatives aux pratiques de loyers et de charges sur l'agglomération dijonnaise, et notamment l'application du supplément de loyer solidarité (SLS),
- Initier les dispositifs de contractualisation avec les bailleurs sur l'ensemble de ces thématiques.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL
Après avoir délibéré,

DECIDE

- **De créer** un poste d'attaché à temps complet à compter du 15 octobre 2007 à la Direction de l'Habitat pour mettre en oeuvre les missions afférentes au volet social de l'habitat ci-dessus décrites;
- **D'autoriser** le Président, dans le cas où la procédure de recrutement par voie statutaire serait infructueuse, à recruter un cadre A contractuel à temps plein pour une durée de 3 ans renouvelable, en application de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- **D'ajouter** qu'en ce cas, l'agent contractuel serait rémunéré sur la base du 10ème échelon du grade d'attaché, et qu'il pourrait bénéficier des primes et indemnités afférentes à ce grade, à savoir l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et l'indemnité d'exercice des missions des préfectures, dans les mêmes limites que celles prévues pour les agents titulaires par la délibération du Conseil communautaire en date du 17 mars 2005.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 OCT. 2007



Publié le - 8 OCT. 2007
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président
Michel Lutz